

ANNEE VITIVINICOLE 2010



Mars 2011

Stéphane Emery
Guillaume Favre

SOMMAIRE

L'ANNEE VITIVINICOLE 2010 EN BREF	1
LES PARAMETRES METEOROLOGIQUES ET PHENOLOGIQUES	2
L'ENCEPAGEMENT DU VIGNOLE	5
LES ASPECTS PHYTOSANITAIRES	7
Les organismes de quarantaine.....	7
Les maladies à phytoplasmes, virales et bactériennes.....	7
Les maladies fongiques.....	8
Les ravageurs : Insectes.....	10
Les ravageurs : Acariens.....	12
Les autres ravageurs.....	12
Les adventices	13
Les bulletins phytos, les techniques d'application et le suivi des produits phytosanitaires	14
LES ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX	17
Les surfaces viticoles à biodiversité naturelle	17
LES PARAMETRES DE LA RECOLTE	18
L'estimation de la récolte potentielle	18
L'évolution de la maturité	19
Les sondages.....	23
Les quantités encavées	23
LES PROJETS ET ETUDES EN COURS : LE POINT	25
Les secteurs d'encépagement.....	25
La sauvegarde du patrimoine et la « Sélection Valais ».....	26
L'étude du comportement du cornalin	26
LES SUJETS D'ACTUALITE	27
Les bordures tampon le long des cours d'eau	27
Les traitements par voie aérienne.....	27
Labicuper (Vitistim).....	27
Les surfaces de compensation dans le vignoble.....	27
LES REMERCIEMENTS.....	28
LES ANNEXES	29
Annexe 1.....	29
Annexe 2.....	30

L'ANNEE VITIVINICOLE 2010 EN BREF

Les faits marquants de l'année vitivinicole 2010 peuvent être résumés comme suit :

- soutien cantonal de la lutte contre les vers de la grappe par confusion de CHF 123'480.- ;
- inscription supplémentaire de 17 ha de vigne à biodiversité pour les contributions écologiques ;
- du point de vue phytosanitaire, forte pression de l'acariose et de l'oïdium ;
- faibles rendements pour de nombreux cépages ;
- sondages globalement plus élevés par rapport à la moyenne des 5 dernières années ;
- acidité totale supérieure à 2009.

Malgré les différentes difficultés rencontrées au cours de la saison, le travail soutenu des vignerons semble être couronné par un millésime 2010 prometteur, caractérisé par des vins bien équilibrés et harmonieux.

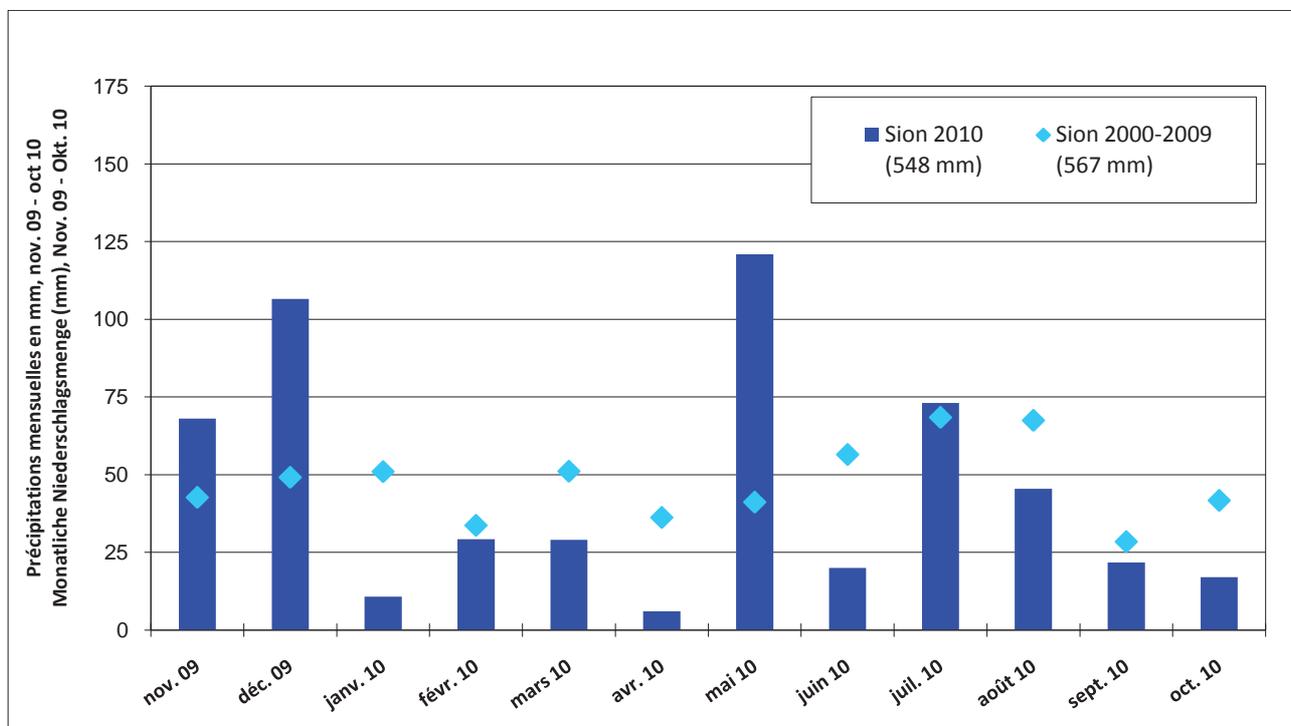
LES PARAMETRES METEOROLOGIQUES ET PHENOLOGIQUES

Les importantes précipitations des mois de novembre et décembre 2009 (figures 1 et 3) ont permis de repourvoir les réserves hydriques des sols. L'hiver s'est caractérisé par un déficit hydrique important, qui s'est prolongé jusqu'à début mai. Le mois d'avril a été marqué par une sécheresse prolongée. Le débourrement s'est déroulé aux dates habituelles, soit autour du 20 avril à Châteauneuf.

Par la suite, le climat a montré de brusques et importantes variations durant toute la période végétative. Une période fraîche et humide s'est installée durant la première quinzaine de mai (figures 2 et 3). Ce mois a enregistré trois fois plus de précipitations que la moyenne des 10 dernières années. Début juin a connu une période de foehn d'une extrême violence en Valais central, faisant monter le thermomètre à 30°C le 9 juin et occasionnant localement de nombreux dégâts dans les vignes (rameaux sectionnés à la hauteur du 1^{er} fil ou de la boucle, inflorescences et feuillage hachés, ...). La floraison s'est déroulée normalement vers le 10 juin pour le chasselas à Châteauneuf. Une deuxième vague de fraîcheur s'est manifestée à mi-juin, alors que les vignes de mi-coteau étaient en pleine floraison, provoquant inmanquablement une importante coulure dans certains secteurs du vignoble. Dès fin juin, une période sèche, renforcée par des températures caniculaires au début juillet, a fait apparaître sur cépages sensibles, des symptômes de stress hydrique. Au début de l'été, deux épisodes de grêle ont légèrement touché les vignobles de Varone et de Vollèges. La véraison a débuté avec environ une semaine de retard sur 2009.

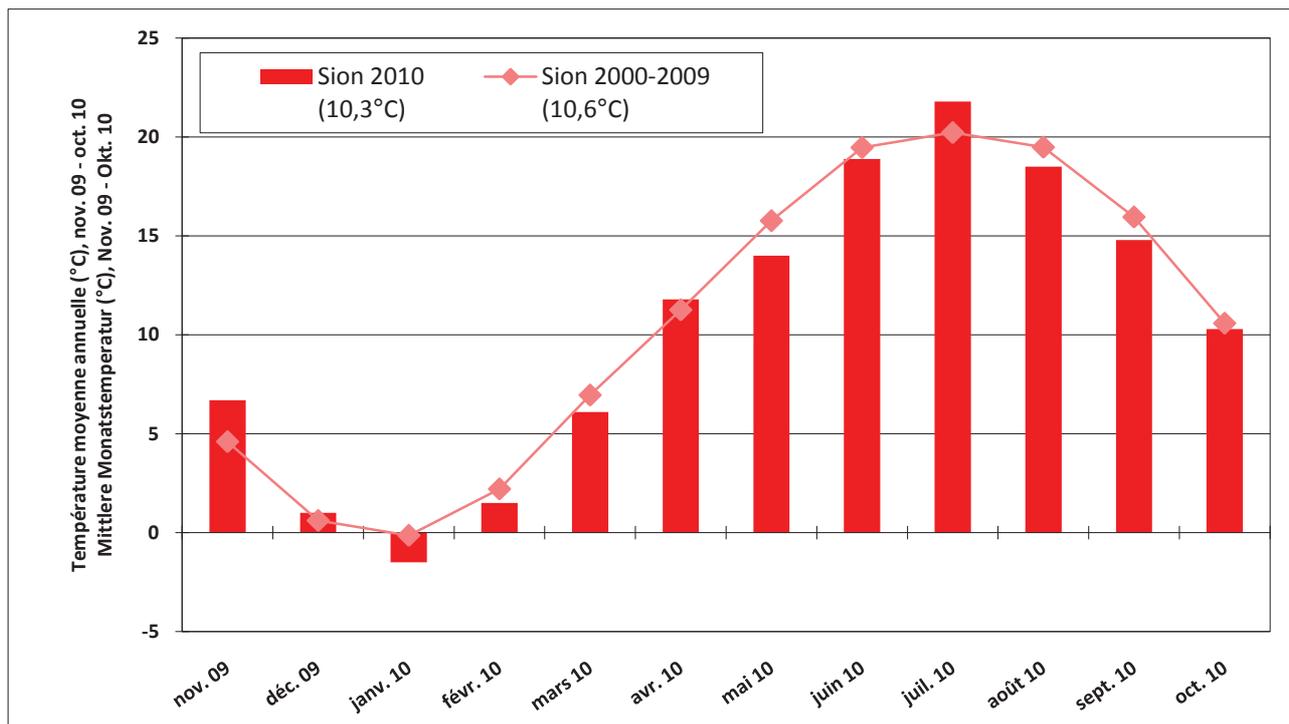
La fin de l'été s'est caractérisée par des températures normales et des précipitations fréquentes, mais de faible intensité. La maturation a été très rapide en fin de saison et les conditions clémentes des mois de septembre et octobre ont une fois de plus permis de récolter une vendange saine et à maturité optimale à partir du 23 septembre (ouverture officielle des vendanges : 30 septembre).

FIGURE 1. PRECIPITATIONS MENSUELLES DE NOVEMBRE 2009 A OCTOBRE 2010. (STATION SION AERODROME)



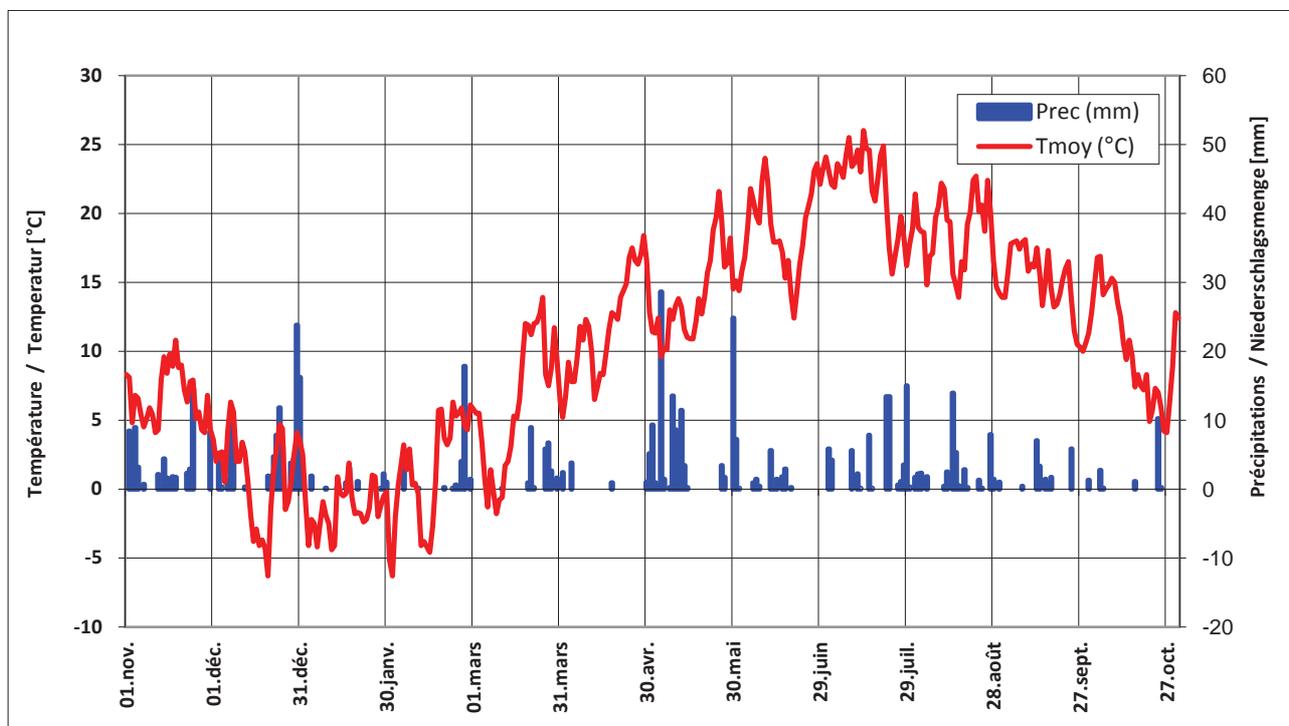
2 Source : MeteoSuisse

FIGURE 2. TEMPERATURE MOYENNE DE NOVEMBRE 2009 A OCTOBRE 2010. (STATION SION AERODROME)



Source : MeteoSuisse

FIGURE 3. TEMPERATURE JOURNALIERE MOYENNE ET PRECIPITATIONS DE NOVEMBRE 2009 A OCTOBRE 2010. (STATION SION AERODROME)



Source : MeteoSuisse

L'évolution des températures moyennes et celle de la pluviométrie pour trois régions différentes (Aigle, Sion et Viège) est présentée dans le tableau ci-dessous.

TABLEAU 1. EVOLUTION DES TEMPERATURES MOYENNES ET DE LA PLUVIOMETRIE DE TROIS REGIONS DIFFERENTES POUR LA PERIODE ALLANT DE NOVEMBRE 2009 A OCTOBRE 2010.

	Température mensuelle moyenne en °C			Précipitations mensuelles en mm		
	Aigle	Sion	Viège	Aigle	Sion	Viège
Nov. 2009	8,3	6,7	6,2	120	68	88
Déc. 2009	3,1	1,0	0,2	89	108	51
Janv. 2010	-0,7	-1,5	-2,3	31	11	19
Févr. 2010	2,1	1,5	1,2	48	29	9
Mars 2010	5,6	6,1	5,8	59	29	22
Avril 2010	10,8	11,8	10,9	11	6	10
Mai 2010	13,3	14,0	13,2	110	121	120
Juin 2010	17,9	18,9	18,3	71	20	13
Juil. 2010	21,0	21,8	20,9	88	73	30
Août 2010	18,2	18,5	17,7	122	46	61
Sept. 2010	14,1	14,8	14,1	46	22	20
Oct. 2010	10,1	10,3	9,8	28	17	37
Température moyenne	10,3	10,3	9,7	-	-	-
Somme des précipitations	-	-	-	823	550	480

Source : MeteoSuisse

L'ENCEPAGEMENT DU VIGNOBLE

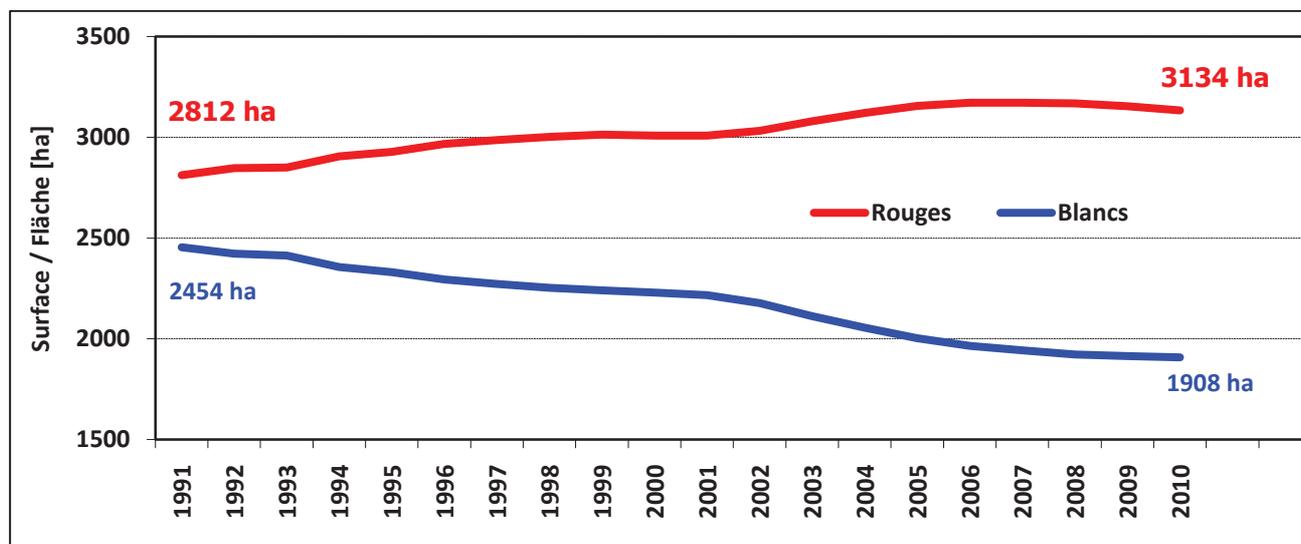
Après plus d'une décennie de reconversion caractérisée par une diminution de la surface des cépages blancs au profit des rouges (figure 4) et par un remplacement partiel des cépages majoritaires (pinot noir, gamay et chasselas) par des « spécialités » (figure 5), l'encépagement du vignoble valaisan tend à se stabiliser (tableau 2). Par contre, la surface totale du vignoble diminue depuis 2005 à un rythme de 0,5 à 1% par année.

TABLEAU 2. EVOLUTION DE LA SURFACE DES PRINCIPAUX CEPAGES (> 100 HA) DU VIGNOBLE VALAISAN.

Cépage	Surface en ha						
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Δ 2009 - 2010
Arvine	130	138	145	150	153	156	+3
Chasselas	1'238	1'164	1'110	1'072	1'051	1'033	-18
Sylvaner	215	223	230	233	236	239	+3
Cornalin	89	99	106	113	116	120	+4
Gamay	792	769	745	723	705	687	-18
Humagne rouge	108	115	121	125	128	129	+1
Pinot noir	1'767	1'755	1'730	1'713	1'695	1'673	-22
Syrah	146	152	156	157	158	160	+2
Total cépages blancs	2'002	1'963	1'941	1'920	1'912	1'907	-5
Total cépages rouges	3'154	3'168	3'169	3'166	3'152	3'129	-23
Total général	5'159	5'137	5'114	5'092	5'070	5'042	-28

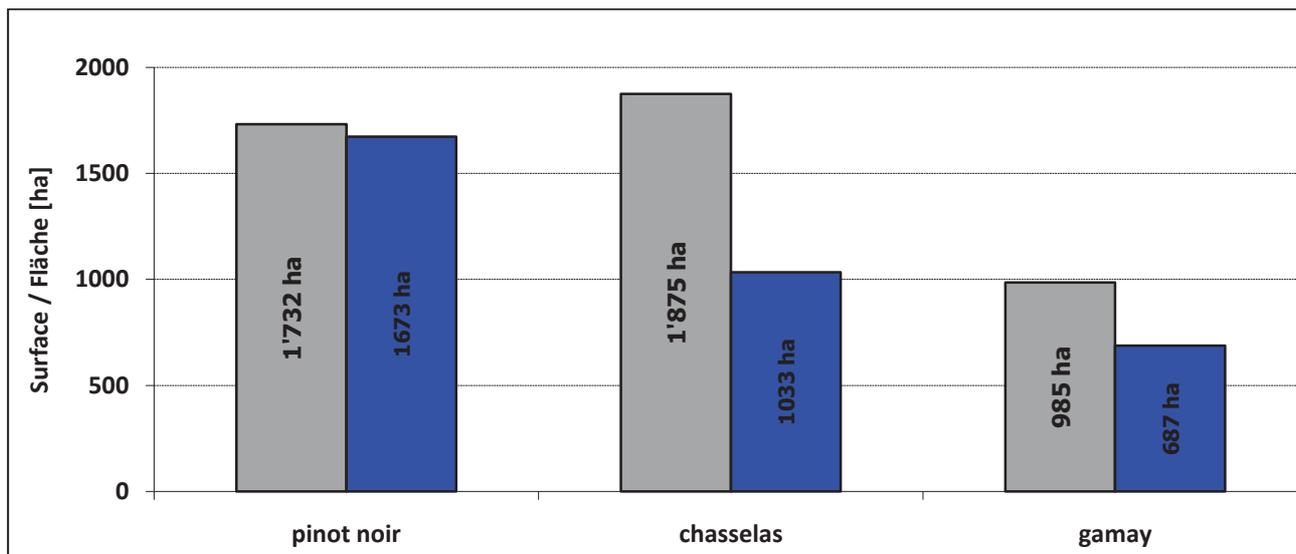
Source : Office de la viticulture, registre des vignes

FIGURE 4. EVOLUTION DE LA SURFACE DES CEPAGES ROUGES ET BLANCS DU VIGNOBLE VALAISAN POUR LA PERIODE 1991 A 2010.



Source : Office de la viticulture, registre des vignes

FIGURE 5. EVOLUTION DE LA SURFACE DES 3 PRINCIPAUX CEPAGES POUR LA PERIODE DE 1991 A 2010.



Source : Office de la viticulture, registre des vignes

La surface 2010 par cépage est présentée dans l'annexe 1.

LES ASPECTS PHYTOSANITAIRES

Deux parasites se sont montrés exceptionnellement virulents en 2010 : l'**acariose** et l'**oïdium**. Localement, l'intensité de leurs attaques a provoqué des pertes de récoltes.

Les organismes de quarantaine

La flavescence dorée

Aucun cas de flavescence dorée n'a été observé en Valais, qui reste donc toujours indemne de cet organisme de quarantaine. Le vecteur (*Scaphoideus titanus*) par contre, est présent dans les vignobles en aval de Dorénaz (premières captures en 2008).

Aucun traitement insecticide « de barrage » n'a été organisé par le Service de l'agriculture dans le secteur colonisé par le vecteur en 2010. Par contre, des recommandations ont été adressées par le Service de l'agriculture aux viticulteurs exploitant parallèlement des parcelles colonisées par le vecteur (Chablais) et d'autres qui en sont exemptes (Valais central), dans le but de réduire les risques d'importer le vecteur dans ces dernières (nettoyer les machines au Karcher après leur utilisation dans une zone avec présence du vecteur, éviter de travailler le même jour dans les deux zones, ...).

Zone protégée

« Afin de réduire le risque d'introduction de la flavescence dorée dans les régions viticoles encore indemnes en Suisse, notamment dans la partie septentrionale du pays, les autorités phytosanitaires ont décrété tout le territoire de la Suisse, à l'exception du Tessin et de la vallée du Misox « zone protégée » (ZP) depuis le 1^{er} juillet 2009. Les exigences phytosanitaires auxquelles doivent satisfaire les végétaux du genre *Vitis* introduits dans la ZP sont plus élevées : soit les végétaux sont également originaires d'une ZP, soit ils ont été produits et ont grandi dans une zone de production officiellement reconnue exempte de flavescence dorée depuis au moins deux ans soit encore ils ont subi un traitement à l'eau chaude à 50°C pendant 45 minutes dans une installation officiellement agréée. » (OFAG¹, communiqué de presse du 4 janvier 2011)

Passeport phytosanitaire

Le passeport phytosanitaire requis destiné à la ZP doit être pourvu de la mention **ZP-d4**. Pour des raisons administratives, l'**entrée en vigueur** de cette exigence n'a pas pu être mise en œuvre en 2010, mais le sera en **2011**.

Obligation d'annoncer la plantation de matériel importé

La directive générale du 7 mars 2003 stipule qu'il est obligatoire d'annoncer à l'office de la viticulture toute plantation de vigne réalisée avec du matériel importé, afin d'assurer la traçabilité du matériel végétal. Annonce à adresser **avant la fin juin de l'année de plantation** sur le **formulaire disponible** sur le site internet du Service de l'agriculture.

Les maladies à phytoplasmes, virales et bactériennes

Le bois noir

Une parcelle de pinot noir à Loèche (plantation 2004) a été signalée à l'Office de la viticulture, suite à l'observation de symptômes caractéristiques en août. Sur place, l'Office de la viticulture a dénombré 7% de ceps malades. Les analyses moléculaires effectuées par Agroscope ACW ont révélé qu'il s'agissait du bois noir et non de la flavescence dorée, grave maladie de quarantaine aux symptômes identiques.

¹ OFAG : Office fédéral de l'agriculture

La virose de la dégénérescence infectieuse

Les symptômes de cette virose (jaunisse partielle ou complète du limbe, parfois accompagnée de déformations foliaires, de court-noué et de coulure) ont été très visibles à la fin du printemps sur l'ensemble du vignoble, particulièrement dans des parcelles d'arvine, même jeunes. Les années à printemps frais et humide (mois de mai 2010) pourraient favoriser l'expression des symptômes de cette virose.



FIGURE 6. PANACHURES SUR CHASSELAS.

SOURCE : OFFICE DE LA VITICULTURE

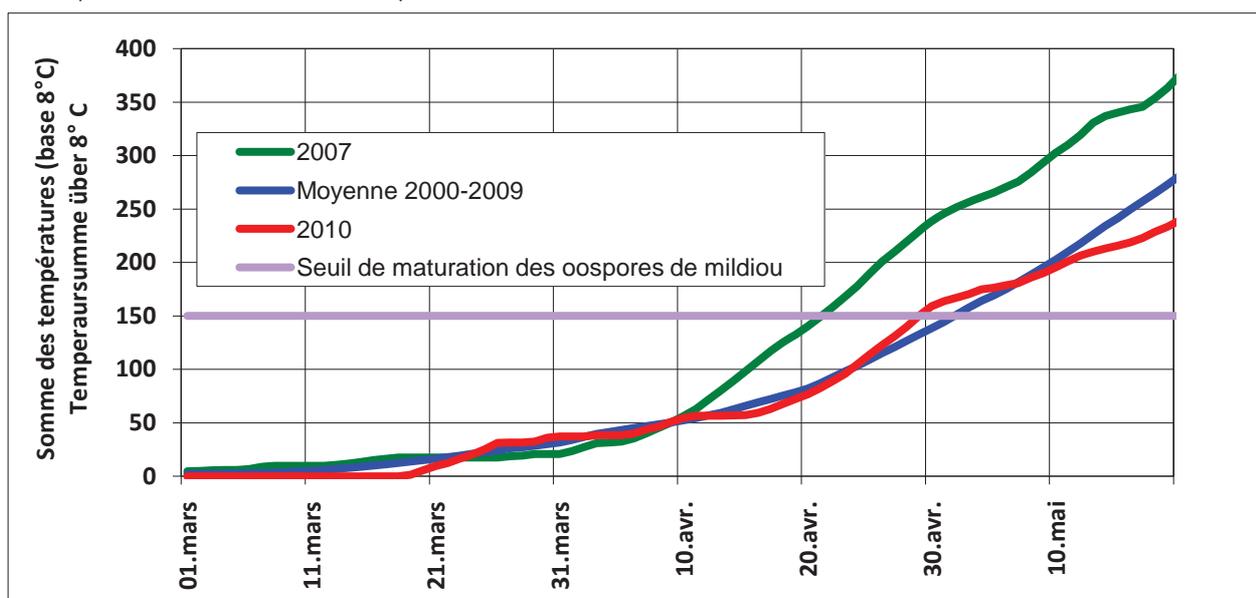
Les maladies fongiques

Le mildiou

A la faveur des températures élevées de fin avril, les oospores² du mildiou étaient déjà mûres le 27 avril dans les secteurs précoces (figure 7). Les conditions pour l'infection primaire ont été réunies le 5 mai sur l'ensemble du vignoble valaisan. Vu les conditions fraîches de cette période, la durée d'incubation fut longue (13 jours). L'apparition des premières taches d'huile le 18 mai, suivie des premières taches sporulantes le 27 mai ont confirmé la validité du modèle utilisé par Agrometeo. Celui-ci avait par contre annoncé des infections antérieures au 5 mai (1er et 2 mai), mais comme en 2009, celles-ci ne se sont pas réalisées dans le vignoble, à cause de la sécheresse enregistrée en avril. Après discussion avec Agroscope ACW, les informations y relatives ont été retirées immédiatement du site. Les rapports détaillés de l'année écoulée sont disponibles sous www.agrimeteo.ch.

L'annonce de l'infection primaire a été adressée par l'Office de la viticulture, via sms, le 7 mai à 187 exploitants.

FIGURE 7. SOMME DES TEMPERATURES JOURNALIERES SUPERIEURES A LA BASE 8°C POUR LA PERIODE MARS-MAI 2010. (STATION SION AERODROME)



Source : MeteoSuisse

² Oospores : œufs d'hiver

Des symptômes de cette maladie ont été visibles dans tout le vignoble dès mi-mai, avec une intensité qui est heureusement restée faible à modérée dans la plupart des cas, jusqu'à la période pluvieuse de fin juillet. De rares parcelles ont enregistré des dégâts sur inflorescences, particulièrement dans quelques parcelles en viticulture biologique et sur merlot, cépage qui a une nouvelle fois montré une grande sensibilité à cette maladie. En fin de saison, des traces de rot brun ont été observées dans un nombre limité de parcelles.

L'oïdium

Aux dires de nombreux viticulteurs, l'oïdium a montré une virulence plus observée depuis le début des années 90. Bien qu'aucun drapeau n'ait été signalé à l'Office de la viticulture, les symptômes sur feuilles et inflorescences sont apparus très tôt (observation dans les hauts du vignoble à Leytron et Saillon le 17 juin, sur capuchons floraux). A mi-coteau, le champignon a profité de conditions climatiques très favorables pendant et autour de la floraison, période de forte sensibilité de la vigne. Cela a favorisé l'extension de la maladie dans le vignoble, à l'exception des secteurs les plus précoces (où la floraison s'est déroulée rapidement début juin), qui ont été relativement épargnés. Le pinot noir figure cette année parmi les cépages les plus touchés par cette maladie, particulièrement dans les secteurs concernés par la coulure. Des apparitions tardives de symptômes sur grappes ont été fréquemment signalées, entre autre sur syrah. La pression est restée élevée jusqu'aux vendanges, provoquant localement des pertes économiques plus ou moins importantes.

De nombreux viticulteurs ont encore effectué des traitements « curatifs » autour du 15 août, sans parvenir à enrayer le développement du parasite. Cela souligne la difficulté à stopper des infections déclarées et rappelle l'importance de lutter de manière préventive contre l'oïdium.

La pourriture grise

Pour la 2^{ème} année consécutive, la pourriture grise est demeurée très discrète, son développement ayant été défavorisé par les conditions climatiques très sèches avant et durant les vendanges, de même que par les nuits fraîches. Des pellicules relativement épaisses expliquent également le peu de dégâts observés. Cet excellent état sanitaire du raisin a même incité plusieurs vigneron à repousser les vendanges de surmaturés en février 2011.

La piqûre acétique

Bien que toujours présente sur les cépages et dans les secteurs sensibles, cette maladie est également demeurée discrète. Par ailleurs, les vigneron ont noté de plus faibles populations d'abeilles sur le raisin à la période des vendanges, indépendamment de l'utilisation ou non de répulsifs.

Le rougeot

Des traces de rougeot n'ont été observées que dans quelques rares vignobles de rive gauche, avec une intensité moindre à celle de ces 2-3 dernières années.

L'excoriose

Bien que marginale, cette maladie a profité des conditions fraîches et humides du début mai. Le nombre de parcelles présentant des symptômes était donc légèrement supérieur à la norme. Une parcelle de seyval à Varen a été particulièrement touchée (à mettre en relation avec l'absence de traitements effectués contre le mildiou ces dernières années sur ce cépage résistant).

Les maladies du bois (Esca et Eutypiose)

Il est difficile d'estimer l'intensité de ces maladies dans le vignoble sans dénombrement précis des parcelles atteintes ou des ceps malades. Quoiqu'il en soit, aucune augmentation évidente de ces deux maladies n'a été constatée cette année.

Le pourridié

Plusieurs viticulteurs ont signalé à l'Office de la viticulture des cas de pourridié dans leurs parcelles, dont la plupart ont été confirmés par nos soins, sans que l'on n'ait pu donner d'explications rationnelles à la présence de ces champignons dans le sol (absence de zones boisées à proximité, pas de restes de vieilles racines, ...). Puisqu'il n'existe pas de produits curatifs, un soin tout particulier doit être apporté à l'élimination de tous débris de racines lors de défoncements.

Le black rot

Un viticulteur a signalé quelques cas de Black rot à Sion. L'augmentation des cas dans d'autres vignobles suisses rend tout à fait plausible la présence de cette maladie en Valais, à la faveur des conditions humides du mois de mai. A confirmer en 2011.

La réapparition de cette ancienne maladie dans différents vignobles, notamment en Allemagne, est à mettre en lien avec des vignes abandonnées. Dans ces parcelles, le black rot se multiplie de manière épidémique. Le black rot concerne avant tout les vignes conduites en mode biologique. Comme les strobilurines et les ISS possèdent une bonne efficacité contre le black rot, cette maladie pose peu de problèmes en viticulture conventionnelle.

Les ravageurs : Insectes

Les vers de la grappe

Depuis 2004, la pression des vers de la grappe demeure faible, voire très faible pour les deux espèces. Cette tendance a été confirmée en 2010, comme le témoigne le nombre moyen d'eudémis capturé par piège en 1^{re} génération dans les alentours de Sierre (réseau de 7 pièges). Dans cette région, il n'est pour l'instant pas nécessaire de lutter contre ce ravageur.

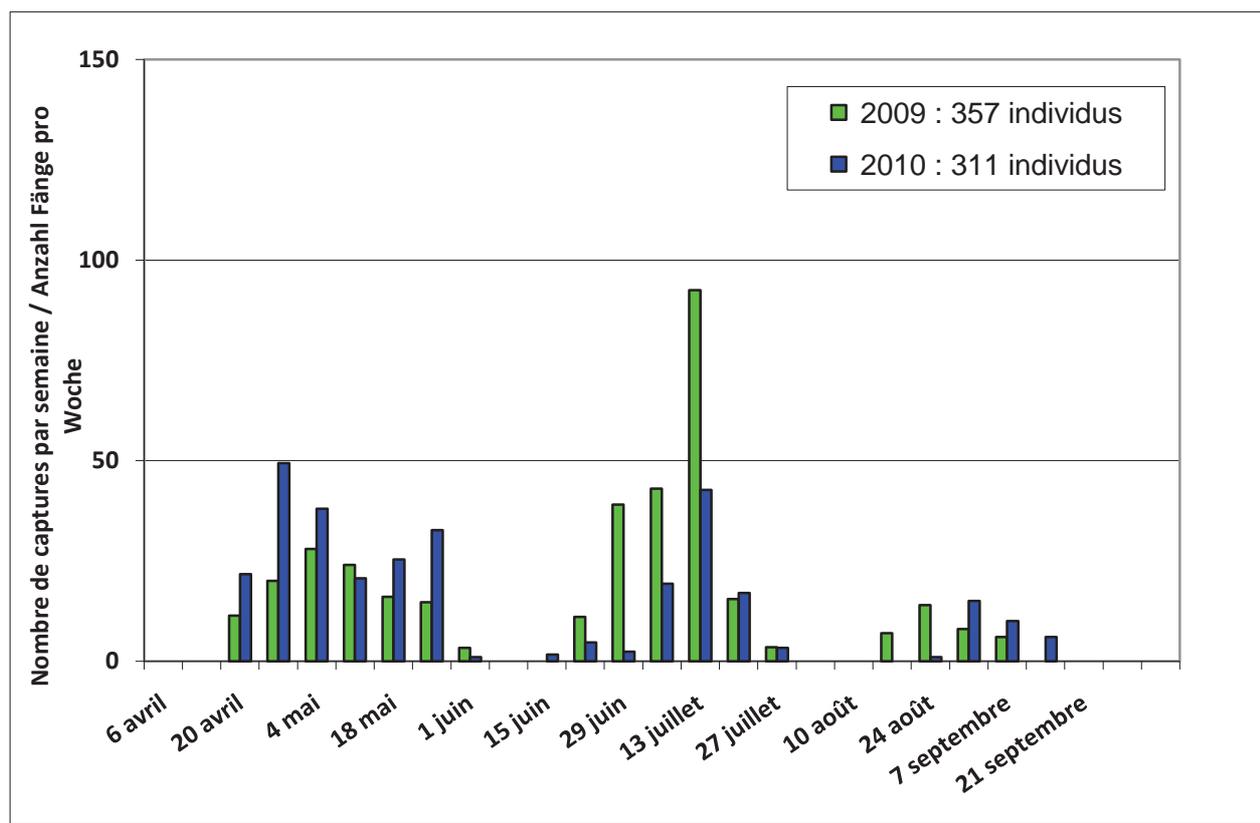
TABLEAU 3. RESULTATS DES PIEGEAGES D'EUDEMIS DANS LE VIGNOBLE SIERROIS AU COURS DE LA PREMIERE GENERATION, HORS CONFUSION.

Nombre de captures, moyenne de 7 pièges				
2006	2007	2008	2009	2010
42	37	52	62	49

Source : Office de la viticulture, réseau de pièges

Le premier vol d'Eudémis qui a débuté le 18 avril à Salquenen, a été plus soutenu qu'en 2009 (figure 8). Mais les conditions climatiques du mois de mai, particulièrement défavorables à l'accouplement expliquent une faible descendance et un vol de 2^e génération nettement plus faible et plus court (3 semaines à partir de début juillet).

FIGURE 8. COURBES DE VOL D'EUDEMIS DANS LE HAUT-VALAIS. MOYENNE DE 3 PIEGES : SALQUENEN, LOECHE ET ST-GERMAN. COMPARAISON 2009-2010.



Source : Office de la viticulture, réseau de pièges

Lutte par confusion :

Un nouveau secteur d'environ 3 ha a pratiqué la lutte par confusion à Dorénaz. Cette méthode a montré une parfaite efficacité et au final, le Service de l'agriculture a émis, via les communiqués phytosanitaires, des recommandations de traitement en 2^e génération pour 35 ha uniquement (contre Eudémis à Fully sur 30 ha, secteur des Dzettes à Mazembroz et contre Cochylys à Sion sur 5 ha, secteur de Chandoline). Cette surface représente moins du 1% de la surface en confusion.

Les subventions cantonales ont été versées à raison de 35.- les 500 diffuseurs, pour un montant total de 123'480.-.

Lutte chimique (vignobles hors confusion)

Pour les secteurs précoces, un traitement ovicide était envisageable du 1^{er} au 5 juillet et un traitement larvicide du 6 au 14 juillet environ.

La cicadelle verte

La pression de cicadelle verte est restée très faible durant les deux générations, au point qu'aucun dépassement de seuil n'est à signaler cette année en Valais. Peu de symptômes ont été visibles en août, même dans les vignobles sensibles (Vétroz, Chamoson, Leytron). Il est possible que ce ravageur ait mal supporté les températures caniculaires de début juillet (35,6°C le 14 juillet à Sion).

La pyrale de la vigne

Ce ravageur reste confiné dans les vignobles de Ardon-Chamoson, où les dégâts causés ont été légèrement plus élevés qu'à l'accoutumée. Le nombre de captures de papillons adultes durant l'été a par

contre été réduit de moitié par rapport à 2009 (57 individus, contre 114), laissant présager de faibles dégâts en 2011.

Les chenilles de printemps (boarmies, noctuelles)

La pression de ces ravageurs au printemps a été relativement faible. Pour la 2^e année consécutive, l'Office de la viticulture suit les vols de la 2^e génération de boarmie, de début août jusqu'aux vendanges. Malheureusement, le nombre de captures est relativement constant entre les vignobles, indépendamment des dégâts antérieurs. Cette méthode ne permet donc pas pour l'instant d'estimer la menace pour l'année à venir.

Les cochenilles

Les augmentations de populations signalées ces dernières années semblent s'atténuer.

Les ravageurs : Acariens

L'acariose

Des blocages particulièrement importants dus à l'acariose ont été observés sur l'ensemble du vignoble valaisan, avec une intensité extrême dans la région de Martigny. Ce vignoble avait déjà été fortement touché en 2004. De grandes différences de sensibilité variétale ont été constatées. Parmi les cépages les plus touchés, citons : sylvaner, galotta, ancillota, amigne, chasselas, Les vignes en 2^e-3^e feuilles ont à nouveau montré une plus forte sensibilité.

Deux raisons peuvent être avancées à cette forte pression d'acariose :

- augmentation des populations hivernantes en 2009-2010 (attestée par le suivi des populations d'acariens dans 6 parcelles d'Amigne à Vétroz depuis deux ans) ;
- fort ralentissement de la croissance de la vigne à début mai (stade F), consécutif à une chute des températures.

Un à deux traitements avec un acaricide curatif ont été nécessaires pour débloquer les situations critiques. L'efficacité de ces traitements a été jugée moyenne par de nombreux viticulteurs. Il est probable que les températures basses, additionnées aux fréquentes et abondantes précipitations, soient les causes principales de cette efficacité réduite.

Les araignées rouges et jaunes

Les araignées rouges sont toujours parfaitement maîtrisées par les typhlodromes, bien présents dans le vignoble valaisan.

Les autres ravageurs

- Effectués en collaboration avec Agroscope Changins-Wädenswil, les contrôles réalisés à la période des vendanges, ont mis en évidence une présence de perce-oreilles dans les grappes nettement plus faible que les 2 années précédentes.
- Dégâts de périclètes dans une parcelle de Conthey. Les adultes évident les bourgeons pour se nourrir (figure 9).
- Signalements pour la 2^{ème} année consécutive d'une punaise (*Tritomegas bicolor*) à mi-mai durant l'ébourgeonnage.
- Des symptômes d'écrivain (*Bromus obscurus*) ont été observés à Martigny, laissant penser à une extension à son aire de distribution (figure 10).



FIGURE 9. PERITELE ET DEGAT DE PERITELE SUR BOURGEON.

Source : Office de la viticulture

FIGURE 10. ECRIVAINS DANS SES ŒUVRES ET DEGATS IMPORTANTS SUR FEUILLE.



Source. Office de la viticulture

Les adventices

L'alternatives aux herbicides

L'intérêt montré par les viticulteurs pour la recherche d'alternatives aux herbicides est encourageant. Parmi les méthodes les plus prometteuses, citons l'engazonnement avec des espèces peu concurrentielles pour la vigne, en particulier avec le brome des toits. En 2010, des semis ont été réalisés avec cette espèce par 27 producteurs sur 3,4 ha, contre 1,2 ha en 2009 et 0,2 ha en 2008 (tableau 4).

Une dizaine de micro-parcelles ont été ensemencées en automne 2009 avec un mélange composé de différentes espèces spontanées du vignoble valaisan et à priori à faible pouvoir concurrentiel. De nouveaux essais seront réalisés courant 2011.

TABLEAU 4. EVOLUTION DES SURFACES ENSEMENCEES AVEC DU BROME DES TOITS.

	2007	2008	2009	2010
Cumul des surfaces ensemencées en ha (Ce chiffre ne tient pas compte des rangs non enherbés de la parcelle.)	0,02	0,22	1,42	4,82
Cumul du nombre de producteurs	10	22	32	53

Source : Office cantonal de la viticulture

L'établissement d'un enherbement spontané donne aussi parfois rapidement des résultats intéressants dans certaines situations. La méthode est à raisonner à la parcelle.

Dans le cadre de son travail de Bachelor à l'école d'œnologie de Changins, M. Basile Monachon a mis en évidence une concurrence hydro-azotée apportée par la piloselle plantée sous le rang. Cette plante est donc à réserver à des parcelles bien en place, à vigueur et alimentation hydrique suffisantes, ainsi que pour stabiliser les talus de banquettes.

Les plantes invasives

Une station d'Ambroisie à feuilles d'armoise a été découverte à Fully, à proximité d'une guérite (origine probable : sachets de nourriture pour oiseaux).

Le Sénéçon du cap est toujours observé dans de rares parcelles du vignoble de Fully.

Les bulletins phytosanitaires, les techniques d'application et le suivi des produits phytosanitaires

Les bulletins phytosanitaires

Le Service de l'agriculture tient les vignerons régulièrement informés sur la situation phytosanitaire du vignoble et les conseille sur les stratégies de protection à adopter. En 2010, 14 bulletins phytosanitaires ont été émis entre le 25 février et le 25 août. Ces bulletins phytosanitaires sont diffusés via le site d'internet du Service de l'agriculture et le Nouvelliste ou par souscription d'un abonnement.

L'analyse de programmes de traitement (121 dossiers)

Comme ces dernières années, 6,3 traitements par exploitant (tableau 5) ont été réalisés en moyenne (sans prendre en compte le traitement de zone des grappes). Les programmes fongicides ne sont que faiblement adaptés à la pression des maladies. Cette faible capacité d'adaptation aux conditions rencontrées en cours de saison, peut expliquer en partie certains développements indésirables d'oïdium dans le vignoble.

Par contre, le nombre de traitements curatifs contre l'acariose a fortement augmenté (16% des exploitants, par rapport à seulement 3% en 2009).

Enfin, 75% des exploitants n'ont effectué aucun traitement insecticide et le 87% des insecticides utilisés sont sélectifs et respectueux de l'environnement (tableau 6).

TABLEAU 5. UTILISATION DES FONGICIDES EN 2010.

		2006	2007	2008	2009	2010	
Nombre moyen de traitements fongicides par exploitation		6,3	6,6	6,3	6,3	6,4	
% de producteurs n'ayant pas respecté au moins une restriction d'utilisation en vigueur		5,6	5,7	8,6	Inconnu	6,6	
Oïdium	Part des fongicides anti-oidium en % représentée par ...	soufre mouillable	27	27	23	22	21
		pipérines	26	23	24	25	26
		strobilurines	19	21	20	24	21
		ISS	19	19	18	17	19
		autres	9	10	14	13	13
% de producteurs ayant réalisé un poudrage (soufre)		5	3	9	Inconnu	7	
Mildiou	Part des fongicides anti-mildiou en % représentée par ...	produits de contact	47	40	32	32	31
		strobilurines et analogues	21	24	22	22	21
		amides carbamates	9	8	18	16	17
		systemiques	8	6	8	6	8
		autres	15	22	20	24	23
Quantité moyenne de cuivre métal (kg/ha)		2,2	2,4	2,2	2,1	2,1	
Botrytis	Anti-botrytis : % des producteurs ayant réalisé ...	0 traitement contre le botrytis	34	40	27	40	35
		1 traitement contre le botrytis	60	58	62	56	58
		2 traitements contre le botrytis	6	2	11	4	7

Source : Office de la viticulture, analyse de 121 plans de traitement

TABLEAU 6. UTILISATION DES INSECTICIDES ET ACARICIDES EN 2010.

		2006	2007	2008	2009	2010
% de producteurs ayant réalisé ...	Aucune lutte ou seulement la confusion	79	78	72	72	75
	1 traitement insecticide (avec ou sans confusion)	19	21	24	27	24
	2 traitements insecticide (avec ou sans confusion)	2	1	4	1	1
	3 traitements insecticide (avec ou sans confusion)	0	0	0	0	0
Part des insecticides (y compris la confusion représenté par ...)	des moyens sélectifs et/ou respectueux de l'environnement	85	87	85	82	87
	des huiles + insecticides	10	11	14	15	11
	des esters phosphoriques	5	2	1	3	2
% des producteurs ayant réalisé un traitement au débourement (huile + insecticide ou soufre mouillable)		10	11	15	16	11
% de producteurs ayant réalisé un traitement avec un acaricide curatif		8	6	6	3	16

Source : Office de la viticulture, analyse de 121 plans de traitement

Le contrôle des appareils de traitement

Les réglages de 116 appareils de traitements ont été organisés par l'Office de la viticulture du 20 au 30 avril. Les deux tiers (78 appareils) ne font l'objet d'aucune remarque. Quelques adaptations mineures sont demandées sur les appareils restants : changer le manomètre sur 21 appareils (exigence : précision d'au moins 10% de la pression réelle de travail, soit 0,5 bar pour une pression de 5 bars), changer les buses (13 appareils), inscrire une graduation sur le réservoir (10) ou encore réparer/réinstaller le dispositif anti-goutte (7).

La technique d'application

L'adaptation des doses de produit au volume foliaire dans une vigne de Pinot noir plantée à 1,80 m à Châteauneuf, a permis d'économiser 11% de produits par rapport aux doses adaptées à la phénologie.

Les buses

Deux producteurs ont utilisé avec satisfaction les buses Lechler IDK. Ces buses compactes à injection d'air avec pastille en céramique, semblent être bien adaptées à nos systèmes de culture.

LES ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX

Les surfaces viticoles à biodiversité naturelle

Au terme de trois saisons, il ressort que 54 viticulteurs ont demandé des contributions pour surfaces viticoles à diversité naturelle, pour une surface totale de 103 ha. Le taux d'acceptation est de 80% des demandes (soit 83 ha). Les parcelles n'ayant pas obtenu la qualité sont essentiellement des parcelles de la rive gauche (diversité botanique moindre qu'en rive droite), des parcelles initialement ensemencées avec des mélanges de commerce (riches en graminées de prairies grasses), ou des parcelles nouvellement enherbées (momentanément à faible diversité botanique).

FIGURE 11. SURFACES VITICOLES A BIODIVERSITE NATURELLE. RESUME DES REGLES TECHNIQUES A RESPECTER, SITUATION JANVIER 2011.

<p>Zone cultivée:</p>  <p>Traitements Méthodes bio ou produits de synthèse N (typhlo, parasitoïdes, abeilles)</p> <p>Herbicide foliaire en « plante par plante ».</p> <p>Fauche alternée dès avril (intervalle de 6 semaines pour passage dans même interligne).</p> <p>Herbicide foliaire autorisé.</p> <p>Fumure localisée sous les ceps.</p> <p>Travail du sol superficiel autorisé chaque année, 1 interligne sur 2. <i>Pour les vignes remplissant les critères de qualité : possibilité de déroger à cette limitation.</i></p>	<p>Zones de manœuvre et chemins d'accès privés:</p> <ul style="list-style-type: none"> - végétation naturelle, - aucune fumure ni aucun produit phytosanitaire, sauf traitements plante par plante pour les plantes posant problème, - une fauche annuelle autorisée peu de temps avant les vendanges.
---	--

Source : Office de la viticulture

LES PARAMETRES DE LA RECOLTE

L'estimation de la récolte potentielle

Conformément à l'art. 74 de l'Ordonnance du 17 mars 2004 sur la vigne et le vin, l'Office de la viticulture a procédé entre le 12 et le 16 juillet 2010, à l'estimation de la récolte potentielle sur 461 parcelles représentatives du vignoble valaisan et réparties sur l'ensemble du canton. Les principales observations peuvent être résumées comme suit :

- De manière générale, on a constaté de la coulure et du millerandage avec une intensité plus ou moins forte selon les régions et les cépages.
- Le potentiel de récolte est spécifique à chaque cépage. En 2010, la charge potentielle du cornalin en particulier et de l'humagne rouge, était supérieure à 2009 (tableau 7). Pour les autres cépages observés, elle était inférieure de 2% (arvine), à 30% (pinot noir) par rapport à 2009. Néanmoins, la charge potentielle demeurait supérieure ou égale aux limites quantitatives de production AOC.

TABLEAU 7. EVOLUTION PLURIANNUELLE DU NOMBRE DE GRAPPES PAR CEP ET DU POIDS DE LA GRAPPE MEDIANE A LA VENDANGE POUR DIFFERENTS CEPAGES.

Cépage	Nombre moyen de grappes par cep (décomptage de grappes sur 10 ceps successifs)							Poids de la grappe médiane à la vendange (g) (nombre de baies x poids indicatif de la baie)						
	2005	2006	2007	2008	2009	Moyenne des années 2005 à 2006	2010	2005	2006	2007	2008	2009	Moyenne des années 2005 à 2006	2010
Pinot noir	8,3	8,7	8,1	8,6	9,3	8,6	8,1	198	197	156	172	203	185	165
Chasselas	6,7	7,3	7,8	7,6	7,9	7,4	7,6	311	338	277	291	311	306	295
Gamay	8,0	9,0	8,8	8,8	9,1	8,8	8,2	206	266	247	204	208	226	220
Sylvaner	-	-	-	-	-	-	8,9	-	-	-	-	-	-	183
Syrah	7,8	8,7	8,1	8,8	8,9	8,5	8,6	211	276	195	229	243	231	218
Arvine	6,7	7,6	7,0	7,9	8,0	7,4	7,7	226	242	197	235	22	226	229
Hu. rouge	5,6	6,1	6,8	5,6	5,9	6,0	6,5	293	312	289	279	285	292	286
Cornalin	5,6	6,0	5,7	6,2	4,6	5,6	6,9	328	305	203	288	294	284	331

Source : Office de la viticulture

L'estimation de la récolte potentielle a pour but de donner à l'ensemble de la production et de l'encavage, les consignes de dégrappage en vue de respecter les limites quantitatives de production en vigueur. Au vu des résultats de l'estimation, il s'avérait nécessaire de régler la récolte potentielle 2010 tous cépages confondus. En l'absence de problèmes, il fallait s'approcher des valeurs suivantes :

Cépage	Limites quantitatives de production AOC (kg/m ²) (B.O. du 2 juillet 2010)	Poids indicatif de la grappe médiane	Nombre de grappes médianes par m ² à la vendange*
Pinot noir	1,2	165	7 à 8
Chasselas	1,4	295	5
Gamay	1,2	220	5 à 6
Sylvaner	1,2	183	6 à 7
Syrah	1,2	218	5 à 6
Arvine	1,2	229	5
Humagne rouge	1,2	286	4
Cornalin	1,2	331	3 à 4

Source : Office de la viticulture

L'évolution de la maturité

Conformément à l'art. 74 de l'Ordonnance du 17 mars 2004 sur la vigne et le vin, l'Office de la viticulture a procédé entre le 31 août et le 5 octobre 2010, au contrôle hebdomadaire de l'évolution de la maturation du raisin. Durant cette période, plusieurs vigneron valaisans nous ont fourni 475 échantillons de baies issus de parcelles représentatives du vignoble valaisan et répartis sur l'ensemble du canton. Les principales observations concernant les paramètres de la maturation de la vendange sont résumées ci-après.

L'Office de la viticulture tient les vignerons régulièrement informés sur l'évolution de la maturité par le biais d'un bulletin hebdomadaire. Ainsi entre le 8 septembre et le 5 octobre 2010, 5 communications ont été diffusées via le site internet du Service de l'agriculture et le Nouvelliste ou transmises directement aux vignerons détenteurs d'un abonnement.

Le poids des baies

Ce millésime est caractérisé par des poids de baies plus faibles que les trois années précédentes et cela pour tous les cépages observés dans le cadre du réseau cantonal de suivi de maturité. L'évolution des poids des baies est présentée dans la figure 12.

Ce phénomène peut s'expliquer par un déficit hydrique marqué durant la première partie de l'été. Le poids des baies dépend directement de l'alimentation en eau de la vigne, durant la période allant de la nouaison à la véraison. Une fois cette période écoulée, les arrosages ne permettent plus de faire augmenter le poids des baies.

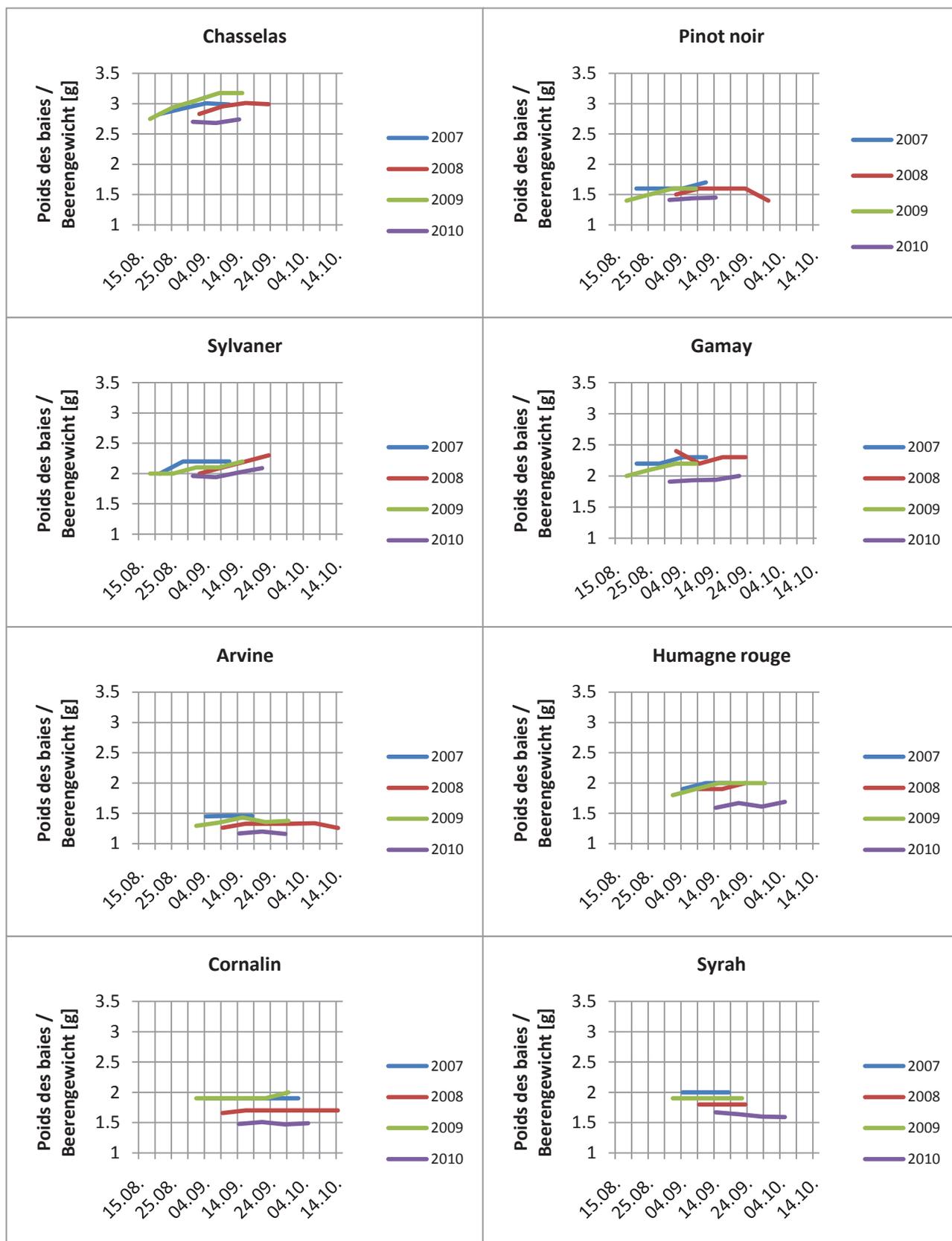
La teneur en sucre naturel

Les conditions climatiques des mois de septembre et octobre ont permis une accumulation régulière et rapide du sucre dans les raisins et ont ainsi contribué à la bonne maturité des raisins. L'évolution des sondages des cépages suivis dans le cadre du contrôle de maturité sont illustrés dans la figure 13.

La teneur en acidité totale

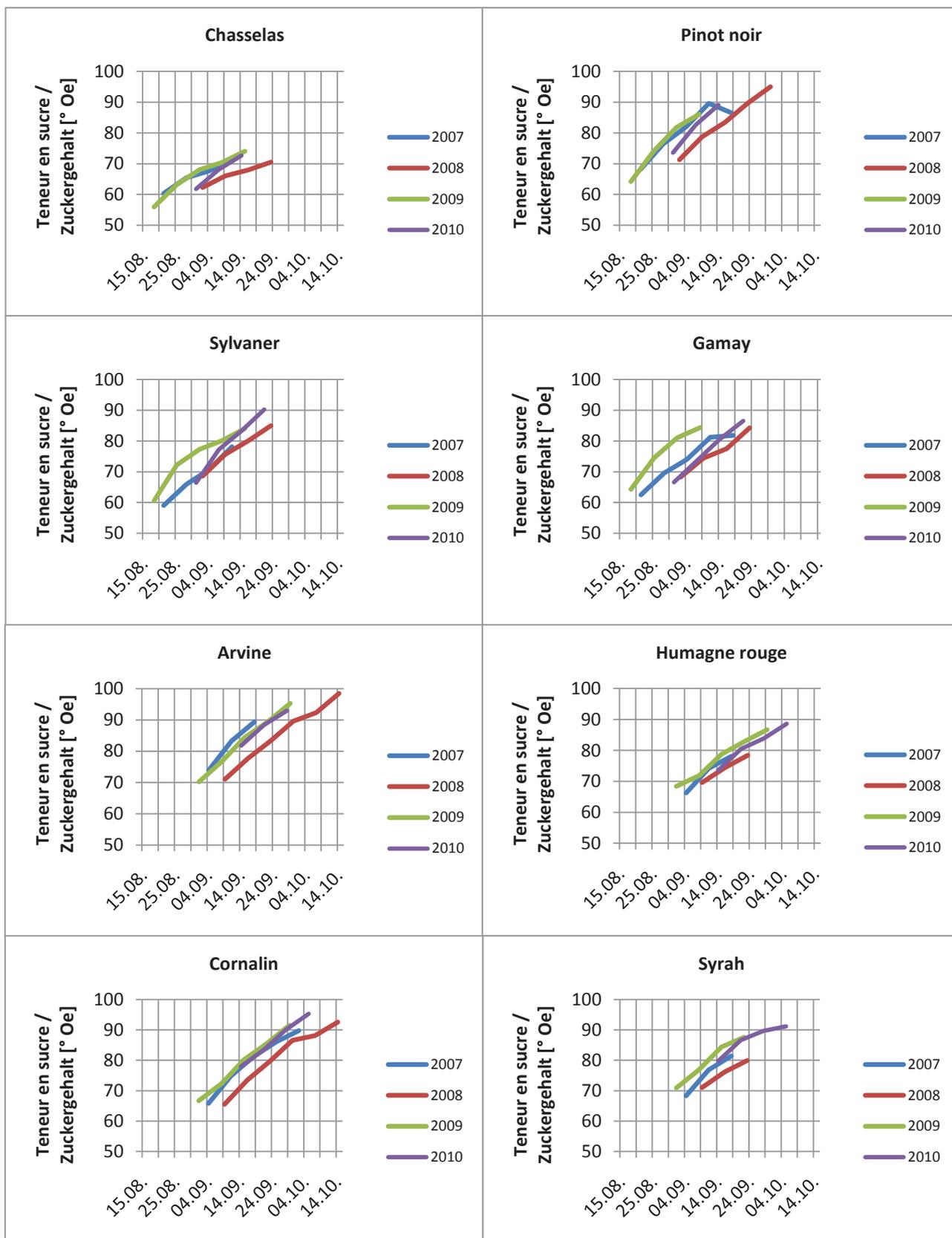
La teneur en acidité totale des baies de raisins a été supérieure aux valeurs obtenues en 2009 et 2007 et est proche de celles du millésime 2008. La dynamique de la teneur en acidité totale de différents cépages est détaillée dans la figure 14.

FIGURE 12. EVOLUTION DU POIDS MOYEN DES BAIES MESURE DANS LES PARCELLES DU RESEAU CANTONAL DE MATURITE POUR LES MILLESIMES 2007 A 2010.



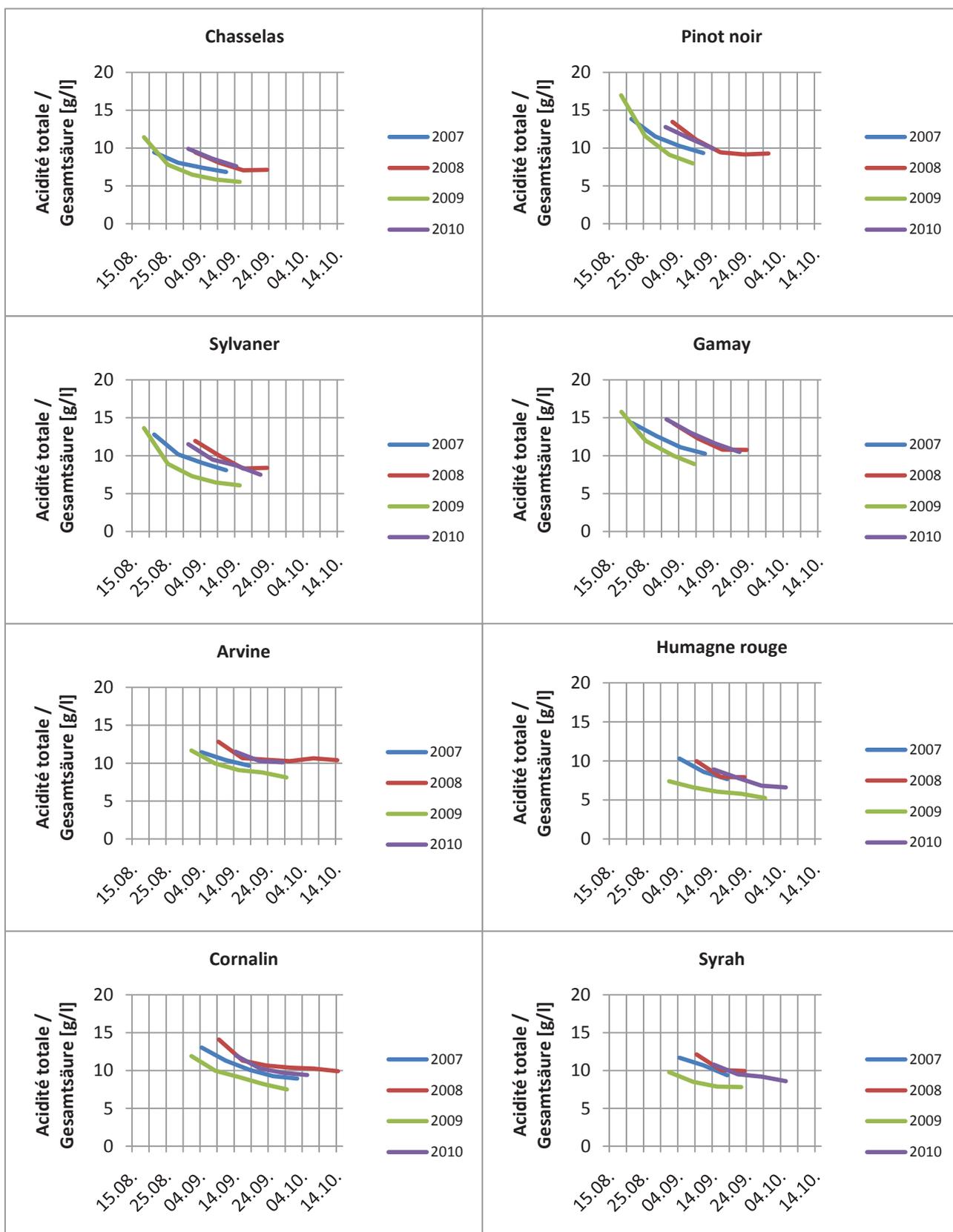
Source : Office de la viticulture, suivi de la maturité

FIGURE 13. EVOLUTION DE LA TENEUR MOYENNE EN SUCRE DES BAIES DE RAISINS MESUREE DANS LES PARCELLES DU RESEAU CANTONAL DE SUIVI DE MATURITE POUR LES MILLESIMES 2007 A 2010.



Source : Office de la viticulture, suivi de la maturité

FIGURE 14. EVOLUTION DE LA TENEUR MOYENNE EN ACIDITE TOTALE DES BAIES DE RAISIN MESUREE DANS LES PARCELLES DU RESEAU CANTONAL DE SUIVI DE LA MATUREITE POUR LES MILLESIMES 2007 A 2010.

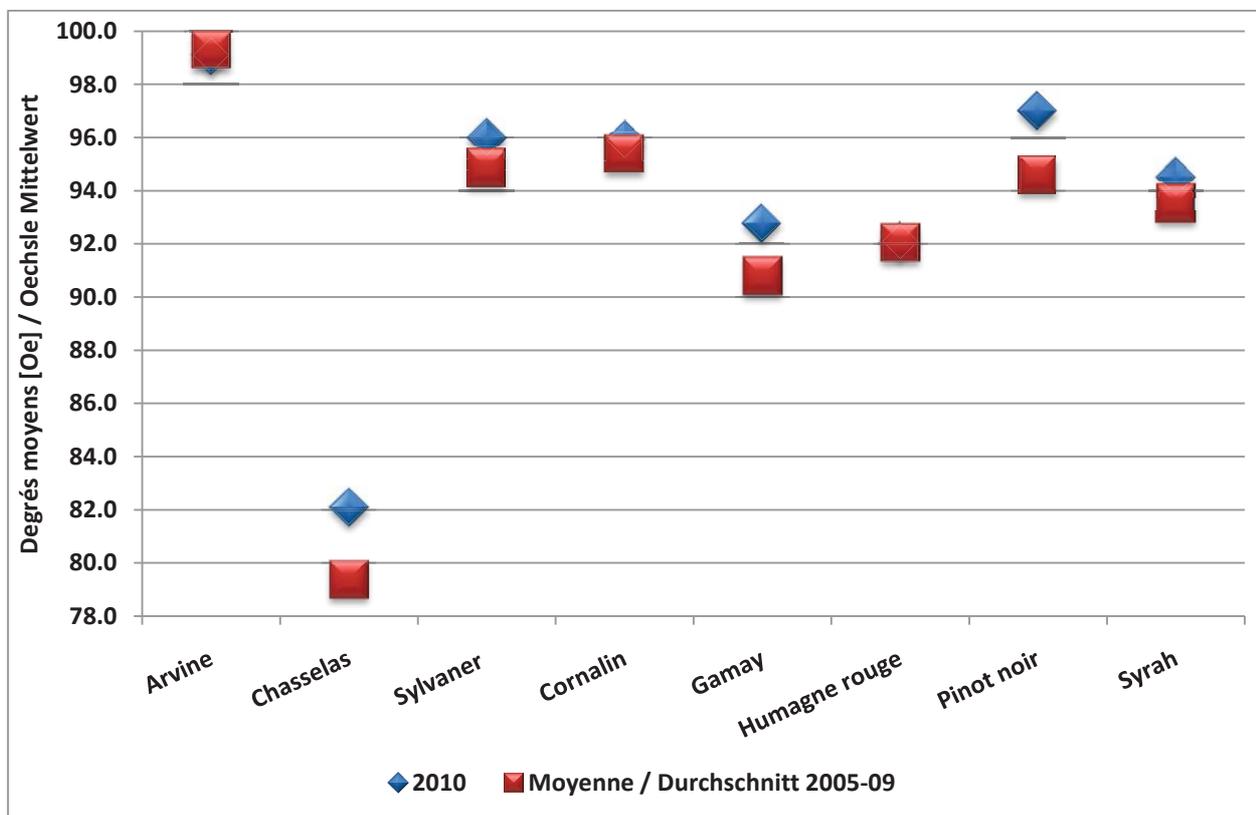


Source : Office de la viticulture, suivi de la maturité

Les sondages

Le millésime 2010 se caractérise par des sondages élevés. Les teneurs en sucre sont globalement supérieures à la moyenne des années 2004 à 2009 (figure 15). Les sondages ont atteint des valeurs spécialement élevées pour le chasselas (82,1° Oe) et le pinot noir (97° Oe).

FIGURE 15. SONDAGE MOYEN. COMPARAISON DU MILLESIME 2010 A LA MOYENNE DES ANNEES 2005 A 2009 POUR LES PRINCIPAUX CEPAGES CULTIVES EN VALAIS (> 100 HA).



Source : Laboratoire cantonal, rapports de vendanges

Les quantités encavées

Avec 49,5 millions de kg, la production 2010 se classe dans les années de faibles récoltes. Cette quantité est comparable au millésime 2007 (49,8 millions de kg). Durant les 5 dernières années, seul le millésime 2005 (47,5 millions de kg) a été inférieur (tableaux 8 et 9).

Cette diminution des quantités touche de nombreux cépages. Par rapport aux années 2008 et 2009, les plus grosses baisses de récolte concernent le gamay, le pinot noir, et la syrah. Parmi les principaux cépages, seuls le cornalin et l'humagne rouge enregistrent en 2010 une récolte supérieure aux deux années précédentes. Ces résultats corroborent les observations faites lors de l'estimation de récolte.

Cette baisse globale des quantités est due principalement à la conjonction de 2 facteurs. La floraison ne s'est pas déroulée dans de bonnes conditions sur l'ensemble du vignoble, favorisant ainsi la coulure dans certaines régions. Les poids des baies mesurés durant la phase de maturation ont été inférieurs aux années précédentes, tous cépages confondus.

TABLEAU 8. EVOLUTION DE LA QUANTITE PRODUITE DES PRINCIPAUX CEPAGES (> 100 HA) DU VIGNOBLE VALAISAN.

Cépage	Quantité de vendanges en kg					
	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Arvine	1'007'291	1'220'160	1'411'710	1'431'024	1'791'700	1'656'430
Chasselas	13'091'050	12'790'051	12'436'596	11'907'622	13'379'693	12'001'208
Sylvaner	2'016'298	2'358'245	2'490'615	2'670'798	2'935'163	2'855'281
Cornalin	628'699	819'856	794'960	1'012'931	1'151'947	1'190'069
Gamay	6'852'079	7'884'967	7'745'116	7'551'430	7'610'735	6'202'428
Humagne rouge	971'891	1'202'024	1'277'006	1'313'493	1'395'925	1'522'694
Pinot noir	16'592'821	17'347'721	15'549'652	17'262'324	18'406'184	15'534'433
Syrah	1'311'405	1'481'630	1'454'768	1'660'356	1'884'890	1'607'269
Total cépages blancs	19'419'725	20'174'800	20'121'902	19'985'763	22'639'374	20'263'523
Total cépages rouges	28'133'741	31'307'174	29'656'698	31'930'640	34'398'314	29'260'063
Total général	47'553'466	51'481'974	49'778'600	51'916'403	57'037'688	49'523'586

Source : Laboratoire cantonal, rapports de vendanges

TABLEAU 9. COMPARAISON 2009-2020 DE LA QUANTITE PRODUITE POUR LES PRINCIPAUX CEPAGES (> 100 HA) DU VIGNOBLE VALAISAN.

Cépage	Quantité de vendanges en kg			
	2009	2010	Δ 2009-2010	Δ 2009-2010 en %
Arvine	1'791'700	1'656'430	-135'270	-8
Chasselas	13'379'693	12'001'208	-1'378'485	-11
Sylvaner	2'935'163	2'855'281	-79'882	-3
Cornalin	1'151'947	1'190'069	38'122	3
Gamay	7'610'735	6'202'428	-1'408'307	-23
Humagne rouge	1'395'925	1'522'694	126'769	8
Pinot noir	18'406'184	15'534'433	-2'871'751	-18
Syrah	1'884'890	1'607'269	-277'621	-17
Total cépages blancs	22'639'374	20'263'523	-2'375'851	-12
Total cépages rouges	34'398'314	29'260'063	-5'138'251	-18
Total général	57'037'688	49'523'586	-7'514'102	-15

Source : Laboratoire cantonal, rapports de vendanges

LES PROJETS ET ETUDES EN COURS : LE POINT

Les secteurs d'encépagement

Débuté en 2006, l'affinement des secteurs d'encépagement a pour but de qualifier le potentiel des cépages cultivés dans ces secteurs et, si nécessaire, adapter ces derniers afin qu'à l'avenir le bon cépage se trouve au bon endroit. Où en sommes-nous actuellement ?

Au 1^{er} février 2011, le Conseil d'Etat a homologué les projets des secteurs d'encépagement de 41 communes, ce qui représente le 60% de la surface viticole valaisanne. Parmi les 26 projets non encore homologués, 2 communes n'ont pas encore soumis d'avant-projet pour examen auprès du service de l'agriculture et 2 sont en consultation auprès de l'Interprofession de la Vigne et du Vin du Valais (IVV). Parmi les 22 projets restants, 8 sont en cours d'élaboration dans les communes en vue de leur approbation, 12 se trouvent actuellement à l'enquête publique et 2 sont en attente de leur homologation.

L'échéance légale étant dépassée (art. 116 de la loi cantonale du 8 février 2007 sur l'agriculture et le développement rural), il est essentiel que les partenaires concernés mettent tout en œuvre afin de finaliser cette année encore cet important travail pour le vignoble valaisan.

Stade d'avancement de la procédure	Communes
Elaboration de l'avant-projet	Conthey et Steg-Hohtenn
Consultation auprès de l'Interprofession de la Vigne et du Vin du Valais	Evionnaz et Rarogne
Elaboration du projet	Ardon, Bratsch, Port-Valais, Saillon, Stalden, Viège, Vollèges et Zeneggen
Enquête publique	Agarn, Ausserberg, Ayent, Brigue, Eggerberg, Grimisuat, Lalden, Savièse, Sion, Tourtemagne, Vernayaz et Vionnaz
En attente d'homologation	Salquenen et Troistorrents
Dossiers homologués par le Conseil d'Etat	Baltschieder, Bovernier, Chalais, Chamoson, Charrat, Chermignon, Chippis, Collombey-Muraz, Collonges, Dorénaz, Embd, Ergisch, Fully, Gampel, Grône, Lens, Loèche, Leytron, Martigny, Martigny-Combe, Miège, Montana, Monthey, Nax, Nendaz, Niedergesteln, Randogne, Riddes, Salins, Saxon, Sierre, St-Léonard, St-Maurice, Staldenried, Varone, Venthône, Vernamiège, Vétroz, Veyras, Visperterminen et Vouvry

La sauvegarde du patrimoine et la « Sélection Valais »

Depuis 1992, un important travail de prospection du vignoble et de conservation des ressources génétiques est réalisé, conjointement par la Station de recherche Agroscope Changins-Wädenswil, la Société des pépiniéristes valaisans et l'Office de la viticulture. Ce travail est essentiellement porté sur les cépages autochtones et traditionnels suivants :

amigne	arvine	cornalin
gamay	humagne blanc	humagne rouge
marsanne blanche	moscato Giallo	muscat blanc à petits grains
pinot gris	pinot noir	rèze
roussanne	savagnin blanc	sylvaner

Outre les travaux de sélection clonale en cours chez Agroscope Changins-Wädenswil, l'entretien du conservatoire de la sauvegarde du patrimoine viticole valaisan et des parcelles de Sélection Valais implantées au Grand Brûlé, diverses tâches ont été réalisées en 2010 :

- 140 sélections de gamay ont été implantées dans le conservatoire.
- Un second cycle de prospection a démarré à Visperterminen en septembre 2010. La première prospection du cépage savagnin blanc n'avait pas permis de conserver un nombre suffisant de types, la majorité des types retenus étant virosés.

En 2011, l'accent sera mis sur le chasselas, dernier cépage d'importance pour le Valais, n'ayant pas été encore sauvegardé. Une campagne de prospection sera lancée courant 2011.

L'étude du comportement du cornalin

De maturité tardive, le cornalin est un cépage très vigoureux, sujet à l'alternance des récoltes, très sensible à la carence magnésienne, ainsi qu'à la pourriture du raisin. Dans ce contexte, un réseau de 23 parcelles d'observation portant sur l'étude du comportement du cornalin, a été mis en place en collaboration avec des viticulteurs valaisans, la station de recherche Agroscope Changins-Wädenswil et l'Office de la viticulture. Les différentes observations entreprises dès 2005 dans ce réseau situé entre Martigny et Loèche ont été répétées une dernière fois en 2010. Les résultats accumulés au cours de ces 6 années sont en cours d'analyse auprès d'Agroscope et un rapport de synthèse devrait être prochainement édité.

LES SUJETS D'ACTUALITE

Les bordures tampon le long des cours d'eau

En novembre 2009, une séance avait réuni l'OFAG, l'OFEV³, Vitiswiss et l'Office cantonal de la viticulture pour exposer la difficulté concrète à aménager des surfaces herbagères de 6 mètres de large, le long des cours d'eau, dans le vignoble (exigence pour l'obtention de paiements directs - OPD, art. 7). Des propositions techniques jugées autant efficaces qu'une bordure tampon de 6 m, pour éviter la contamination de l'eau par des produits de traitement, ont été formulées. De plus, certaines questions avaient été soulevées à cette occasion : Quelle est la définition exacte d'un cours d'eau dans ce contexte ? Quelle sera l'incidence des différentes mesures proposées sur le cadastre viticole et les droits de production ?

Ces questions sont à ce jour toujours sans réponse.

Les traitements par voie aérienne

Suite à une dénonciation par un particulier du non respect de la zone de sécurité de 20 m par rapport aux objets écologique dignes de protection, un groupe de travail s'est constitué, auquel participe le Service de l'agriculture. Il s'est attelé à trouver des solutions permettant de respecter les milieux naturels, sans pour autant réduire drastiquement les périmètres traités par voie aérienne et mettre en péril la viabilité de nombreuses exploitations agricoles.

La demande d'autorisation spéciale permettant d'intervenir par voie aérienne à proximité des biotopes, hormis les cours d'eau, moyennant des mesures réduisant fortement la dérive, a été acceptée pour 2011 uniquement pour le périmètre Ayent/St-Léonard par l'OFAC⁴. Ces mesures devront être évaluées sur le terrain.

Relevons que l'année 2010 fut particulièrement riche en reportages sur les dérives de produits de traitement lors d'applications par voie aérienne.

Labicuper (Vitistim)

L'interdiction d'utiliser des engrais foliaires en vue de limiter le développement de champignons parasites a été rappelée par l'OFAG. Cela a fait suite à la commercialisation d'un produit contenant du cuivre organique (Labicuper), admis en Suisse comme engrais foliaire, mais utilisé dans la pratique comme un produit de traitement pour lutter contre le mildiou.

Les surfaces de compensation dans le vignoble

Des discussions sont en cours avec le Service cantonal des Forêts et du Paysage pour reconnaître les bosquets champêtres, les surfaces rudérales, les dalles affleurantes, les prairies steppiques... situés dans le périmètre viticole, comme surfaces de compensation écologique, même en l'absence de bande herbeuse de 3 mètres en limite de celles-ci. Cela permettrait aux viticulteurs de déclarer ces surfaces pour atteindre les 3,5% de la surface cultivée exigés dans le cadre des paiements directs, ainsi que de reconnaître la richesse écologique de ces milieux.

³ OFEV : Office fédéral de l'environnement

⁴ OFAC : Office fédéral de l'aviation civile

LES REMERCIEMENTS

Les partenaires suivants trouveront ici l'expression de notre reconnaissance pour les bonnes collaborations et la confiance témoignée tout au long de l'année viticole :

- les contrôleurs de pièges,
- les vigneron prélevant les échantillons de baies lors du suivi de la maturité,
- les techniciens participant au réglage des pulvérisateurs,
- les vigneron participant à l'étude du comportement du cornalin,
- Vitival et ses membres,
- l'ensemble des encaveurs et des vigneron valaisans,
- la Société des pépiniéristes valaisans,
- les collaborateurs de la station de recherches Agroscope Changins-Wädenswil,
- les administrations des communes viticoles,
- le laboratoire cantonal et
- l'Interprofession de la Vigne et du Vin du Valais.

LES ANNEXES

Annexe 1

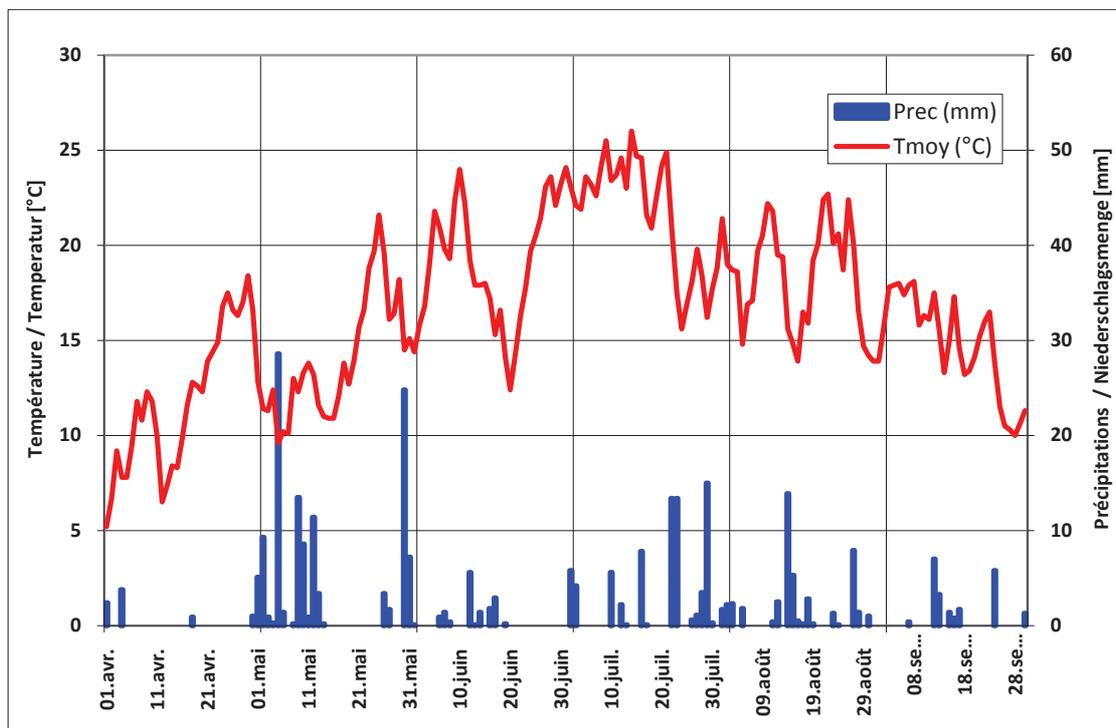
SURFACES PAR CEPAGE - SITUATION : VENDANGES 2010

	CEPAGES PAR ORDRE ALPHABETIQUE	SURFACES M2		
		Haut-Valais	Valais romand	TOTAL VALAIS
CEPAGES BLANCS	ALIGOTE	0	7'487	7'487
	ALTESSE	0	3'066	3'066
	AMIGNE	2'043	429'079	431'122
	ARVINE	58'462	1'500'714	1'559'176
	CHARDONNAY	57'241	645'936	703'177
	CHARMONT	1'481	2'796	4'277
	CHASSELAS	436'307	9'897'448	10'333'755
	CHENIN BLANC	197	11'413	11'610
	DORAL	540	3'957	4'497
	GEWÜRZTRAMINER	14'325	45'875	60'200
	GOUAIS	8'642	0	8'642
	HIMBERTSCHA	2'235	0	2'235
	HUMAGNE	14'879	294'718	309'597
	LAFNETSCHA	13'467	0	13'467
	MARSANNE BLANCHE	15'526	459'770	475'296
	MUELLER-THURGAU	50'167	60'798	110'965
	MUSCAT	74'213	312'614	386'827
	PINOT BLANC	26'550	229'884	256'434
	PINOT GRIS	35'472	722'696	758'168
	REZE	5'042	18'698	23'740
RIESLING	8'150	46'762	54'912	
ROUSSANNE	0	23'578	23'578	
SAUVIGNON BLANC	7'132	191'916	199'048	
SAVAGNIN BLANC	213'911	647'539	861'450	
SEMILLON	1'282	4'475	5'757	
SYLVANER	255'240	2'129'920	2'385'160	
VIOGNIER	1'585	71'037	72'622	
	TOTAL CEPAGES BLANCS	1'304'089	17'762'176	19'066'265
CEPAGES ROUGES	ANCELOTTA	18'085	175'736	193'821
	CABERNET FRANC	11'961	174'518	186'479
	CABERNET SAUVIGNON	14'123	227'209	241'332
	CARMINOIR	1'750	62'227	63'977
	CORNALIN	160'774	1'035'247	1'196'021
	DIOLINOIR	34'227	866'352	900'579
	DURIZE	0	6'497	6'497
	EYHOLZER ROTER	2'457	0	2'457
	GALOTTA	717	28'702	29'419
	GAMARET	39'875	871'906	911'781
	GAMAY	211'975	6'655'276	6'867'251
	GARANOIR	4'931	181'812	186'743
	HUMAGNE ROUGE	71'042	1'215'895	1'286'937
	MERLOT	51'499	842'607	894'106
	PINOT NOIR	3'252'803	13'473'177	16'725'980
	SYRAH	103'359	1'493'581	1'596'940
		TOTAL CEPAGES ROUGES	3'979'578	27'310'742
	Total autres cépages blancs et rouges	34'447	28'679	63'126
	TOTAL GENERAL	5'318'114	45'101'597	50'419'711

Source : Office de la viticulture, registre des vignes

Annexe 2

TEMPERATURE JOURNALIERE MOYENNE ET PRECIPITATIONS D'AVRIL A SEPTEMBRE 2010. (STATION SION AERODROME)



Source : MeteoSuisse